



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 48294

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'émotion et la colère que suscite parmi les enseignants et les parents d'élèves de l'enseignement du premier degré du Nord l'annonce d'un nouveau projet de retrait de 129 postes pour la prochaine rentrée 1997. Ces suppressions, si elles venaient à être confirmées, porteraient à 801 le nombre d'emplois d'enseignant perdus dans les écoles maternelles et primaires du département ces dix dernières années. Alors même que la dégradation de la situation économique et sociale se fait durement sentir, le ministère se refuse de mettre à profit la pause démographique pour renforcer le taux d'encadrement et lutter ainsi efficacement contre l'échec scolaire. Le Gouvernement creuse un peu plus les inégalités s'agissant du droit à l'éducation et à la formation. La population notamment la plus défavorisée du département du Nord est doublement frappée. Sur le plan social et sur celui des moyens nécessaires à une école de qualité, élément indispensable à une véritable intégration, les projets de retrait sont injustifiables et inacceptables. Le ministère de l'éducation nationale doit reconsidérer ses choix. En conséquence il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour surseoir aux décisions, pour favoriser la concertation et maintenir et renforcer l'ensemble des moyens nécessaires au bon fonctionnement de nos écoles.

Texte de la réponse

La rentrée scolaire 1997 dans les écoles est marquée par la poursuite de la baisse des effectifs : moins 57 000 élèves dans les classes en 1997 après moins 46 000, moins 21 000 et moins 8 000 pour les trois rentrées précédentes. En quatre ans, les écoles accueillent 132 000 élèves de moins. Rapportée au nombre des élèves dans les écoles publiques, la baisse des effectifs est de l'ordre de 1 % en un an. Or, si les effectifs diminuent au niveau national, ils continuent de croître dans douze départements où il faudra accueillir 5 000 élèves supplémentaires. Cette situation contrastée rend indispensable le rééquilibrage des moyens entre départements. Les départements qui perdent des élèves doivent donner des postes d'instituteurs à ceux qui gagnent des élèves. Le département du Nord connaît une baisse très significative de ses effectifs : 4 579 élèves de moins en 1996, 4 384 élèves en 1997. C'est dans ce contexte qu'il a été prévu de retirer 129 postes de la dotation départementale. Ce prélèvement n'est cependant pas de nature à détériorer des conditions de scolarisation favorables, qui se traduisent notamment par un taux d'encadrement global « postes/effectifs » (5,00 postes pour 100 élèves) nettement supérieur au taux d'encadrement de référence retenu pour les départements comparables par la structure du réseau des écoles (4,80). Il devrait d'ailleurs s'améliorer à la rentrée 1997. Le département disposera donc de suffisamment de moyens pour conduire une politique éducative de qualité.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48294

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 février 1997, page 759

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1402